

Annex A

Confidential, *Ex Parte* VWU and Defence only



A la très haute attention,
De Madame le Juge de la Chambre
D'accusation auprès de la Cour Pénale
Internationale à la Haye.

(Soit transmis Maître Aimé KILOLO MUSAMBA,
Conseil J.P BEMBA GOMBO)

24 juillet 2012

Objet : Information pour fin de sécurité

Madame le Juge,

Contacté par le conseil de l'accusé Jean Pierre Bemba Gombo comme témoin dans ladite affaire, nous avons émis beaucoup de réserves quand à la sécurité des parents restés en Centrafrique et également de notre personne. Sur ce volet de sécurité, nous n'avons jamais manqués d'attirer l'attention sur des garanties de précaution sécuritaire, bien que disposé à apporter notre modeste contribution pour la manifestation de la vérité.

Malheureusement, le 22 juillet 2012 nous avons pu avoir contacte avec sieur [REDACTED] qui, se dit mandaté par la Cour Pénale Internationale et avait à sa possession mon identité et mon numéro de téléphone et aussi les identités d'un autre témoin de nationalité centrafricaine monsieur [REDACTED]

Or, en ce qui concerne le sieur [REDACTED] nous attestons avec fermeté que c'est un inspecteur de la police centrafricaine et la traçabilité de son déplacement de ce dernier jour relève qu'il est arrivé directement de Bangui et non de la Haye comme, il nous a fait comprendre lors de premier contact le 23 juillet 2012.

Pour la présentation, sieur [REDACTED] (personnel de la police centrafricaine mais qui aurais servi dans le système onusien) détient en sa possession un badge du système onusien expiré depuis mars 2012 et un titre de transport des nations unies mais sans aucun ordre de mission.

Cette violation grave des conditions de secret de notre sécurité et des membres de notre famille restés à Bangui (car désormais le pouvoir de Bangui, connait de notre identité même physique au préalable) nous oblige à vous informé dans l'immédiat.

De plus, dans le respect de notre garantie primaire de sécurité et de protection, monsieur [REDACTED] (personnel de la police centrafricaine) et de nationalité centrafricaine comme nous ne peut avoir qualité de mandaté de la CPI pour nous contacter de quelque manière que ce soit. Dans le cas d'une doublure ou de manipulation pour nous identifier physiquement par les autorités de Bangui, Madame le Juge, nous nous remettons à votre diligente pour que des dispositions soient rapidement prises.

NB : [REDACTED] est encore à [REDACTED] et répond au contact téléphonique [REDACTED]